

UTILISATIONS DES DOCUMENTS A L'ÉCOLE : MISE EN PERSPECTIVE HISTORIQUE.

Dans cette thèse, structurée en quatre parties, nous nous sommes interrogée sur la notion « d'apprentissage documentaire » et nous avons cherché à préciser d'où vient cette notion. Ce qui nous a conduit à nous interroger sur la notion de « document ».

Les données les plus récentes dont nous disposons, notamment celles issues du dernier rapport de l'Inspection générale de mai 2004 montrent que le rôle du CDI est au centre d'un important débat. Si personne ne met en doute l'importance que revêt l'utilisation des ressources documentaires dans la société de l'information qui est aujourd'hui la nôtre, il semble qu'il soit plus difficile de se mettre d'accord pour caractériser le « rôle de la documentation en milieu scolaire »¹. Le débat semble actuellement cristallisé autour de deux idées centrales, l'une portant sur le rôle pédagogique du lieu et l'autre sur la mission des enseignants documentalistes. Dans ce contexte, la réglementation officielle représente un enjeu important et un point de tension. Les arguments échangés attestent une forte opposition des points de vue de type « *document versus cours* ». Cependant, plusieurs voix se sont élevées pour souligner certaines difficultés et pour appeler de leurs vœux une clarification du rôle dévolu aux centres de documentation et d'information. Dans cette perspective un regard en arrière peut éclairer les éléments du débat comme le soulignait, en 2001, Guy POUZARD : « *L'avenir de la place de l'information et de la documentation en milieu scolaire ne peut se comprendre qu'à partir d'un éclairage historique et d'une analyse de la situation présente* »². Une analyse des corpus des textes réglementaires qui avaient été analysés dans le cadre de thèses nous a permis de constater la fragilité des données sur lesquelles les analyses actuelles sont produites, les textes officiels antérieurs à 1960 n'ayant pas été explorés sur ce point.

Il nous a semblé possible de comprendre la relative perte de repères décrite dans le dernier rapport de l'Inspection générale comme un indicateur du « *flou conceptuel et sémantique dans lequel se meut la documentation en milieu scolaire* ». Dès lors, il nous a semblé nécessaire de chercher à comprendre comment on en était arrivé là.

Ainsi, pour mieux comprendre cette notion « d'apprentissage documentaire », nous avons été amenée à nous intéresser à la notion de « document ». Nous avons

¹ Voir DURPAIRE Jean-Louis, Les politiques documentaires des établissements scolaires, Rapport à Monsieur le Ministre de l'éducation nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche, n°2004-037, mai 2004, en ligne sur le site de l'Inspection Générale.

² Voir POUZARD Guy, Information et documentation en milieu scolaire, rapport du groupe EVS de l'Inspection générale de L'Éducation nationale, janvier 2001.

alors choisi de « remonter le temps » pour examiner depuis quand ce terme apparaissait dans les textes réglementaires et ce que ces derniers avaient préconisé sur l'usage des documents dans l'enseignement afin de caractériser ce que recouvrait du point de vue des directives officielles ce qu'on nomme parfois « *la pédagogie du document* ».

Dans ce but, nous avons procédé à une analyse des directives réglementaires sur l'utilisation des documents et de la documentation en classe et avons tenté une mise en perspective historique.

Des citations en contextes pour cerner ce qu'on nomme « la pédagogie du document »

Pour opérer le retour en arrière souhaité, nous avons postulé que nous pouvions utiliser l'analyse de discours. Il nous a semblé possible d'utiliser deux propriétés des langues : leur pouvoir de sédimentation et leur capacité d'adaptation. Comme l'a analysé Claude HAGÈGE, qui propose de reconnaître les langues comme des « *sortes de musées Grévin de la connaissance* », les langues sont à la fois stables et « *ouvertes en permanence aux changements* »³. Cherchant à cerner l'évolution des directives pédagogiques par rapport à l'usage des documents et de la documentation en classe, il nous fallait disposer d'un cadre afin de produire l'analyse et en particulier disposer de points de repère. À partir de la consultation d'une centaine de dictionnaires, nous avons cherché à préciser la polysémie du mot « document » et l'évolution de ses sens. Ce cadre bâti, nous avons utilisé comme outil d'investigation un index de citations en contextes du mot « document » et de ses principaux dérivés comme les termes de « documentation » ou de « documentaire », etc. Le corpus sur lequel nous avons travaillé est constitué de 693 textes réglementaires, qui couvrent la période comprise entre 1817 et 1999 et qui correspondent aux règlements organisant l'enseignement d'une classe d'âge, celle des « 11 ans-15 ans ». Pour ce faire, nous avons conduit deux lectures diachroniques.

La première centrée autour des dates d'apparition du terme document et de ces principaux dérivés dans le corpus de textes étudiés nous a permis de fournir un cadre temporel s'appuyant sur les dates d'apparition des termes.

La deuxième lecture de type sémantique a fourni des données générales. Elle nous a permis de constater, dans le lexique des textes réglementaires étudiés, la longueur de la période d'emploi du terme « document » dans des directives qui attestent une fonction strictement pédagogique. Cette période débute en 1854 et dure jusqu'aujourd'hui.

Nous avons alors conduit des lectures statistiques en nous appuyant sur un outil introduit par TUKEY en 1972, la boîte de dispersion. Cet outil nous a permis de caractériser assez précisément la diffusion du terme dans le lexique des textes réglementaires étudiés.

³ HAGÈGE Claude, L'homme de paroles. Contribution linguistique aux sciences humaines, Folio Essais, deuxième édition 1986 pages 191-194.

Pour la période antérieure à l'année 1920 le mot document est peu polysémique.

Il nous a alors été possible de proposer une périodisation, d'identifier au sein des directives réglementaires quatre âges du document : entre 1854 et 1920, les textes préconisent l'utilisation de documents ; entre 1920 et 1952, les directives préconisent d'associer les élèves à la collecte de documents ; entre 1952 et 1975, nous avons pu montrer qu'il existe un emploi important, lié aux expérimentations pédagogiques ; de 1975 à nos jours nous avons pu relever un emploi massif du terme.

Pour la période antérieure à l'année 1920, le mot document utilisé pour désigner un support d'enseignement est un terme peu polysémique dans la langue des textes réglementaires de notre corpus. S'il existe deux types d'emplois pour le mot « document », les nuances sémantiques attachées à ce terme sont assez clivées et leur clivage recouvre celui des structures. Ainsi, les citations issues des textes réglementaires du primaire supérieur attestent une conception de type « pragmatique » du terme, alors que celles extraites des textes réglementaires relatifs à l'enseignement secondaire une conception « érudite » du mot. Nous avons montré que ces conceptions correspondaient à des projets d'apprentissage sensiblement différents et qu'elles ne s'appuyaient pas sur les mêmes cadres théoriques de référence. La conception érudite est liée à l'enseignement de l'histoire dans les lycées et convoque le document pour développer des qualités intellectuelles chez l'élève. La conception pragmatique est liée à l'enseignement des savoir-faire de la comptabilité et du commerce dans les écoles primaires supérieures. Le « document » est par conséquent assez bien défini pour chacun des niveaux d'enseignement de l'« École ». Pour la période comprise entre 1881 et 1920, on peut considérer qu'il désigne sans équivoque un écrit spécifique du domaine technique ou commercial pour l'enseignement primaire supérieur ; une trace du passé, en générale écrite, pour l'enseignement secondaire et qu'il n'appartient pas, en tant que support d'enseignement, au lexique courant des textes de l'enseignement primaire élémentaire.

Cette analyse statistique nous a permis de poser une question centrale : pourquoi y a-t-il à partir des années 1920 une inflation de l'usage du terme document dans notre corpus ?

Les années 1920 ouvrent une période charnière.

À partir de cette époque, la ligne de partage précédemment tracée entre les deux orientations générales distinctes allouées à l'utilisation des documents en classe par le discours officiel semble moins nette et la polysémie du terme augmente dans le lexique des textes officiels.

Caractérisées simultanément par une augmentation de l'emploi du terme « document », et par une proximité des directives qui incitent les maîtres à utiliser des documents en classe dans le but d'obtenir une plus grande activité de l'élève, ces années témoignent d'une évolution. Cependant, cette augmentation d'emploi provient de la conjugaison de phénomènes concomitants, mais indépendants. Différents vecteurs ont contribué à importer dans la langue des textes officiels des nuances sémantiques. Par une mise en contexte des directives produites, nous

proposons certaines hypothèses qui pourraient rendre compte de l'inflation constatée.

Parmi elles, on ne peut faire abstraction de l'influence de plusieurs mondes, de certains milieux spécialisés, qui font usage du mot document dans des sens spécifiques et qui vont contribuer à diffuser le terme. À cette période, le terme document est employé de façon courante dans le lexique d'au moins sept domaines. Six d'entre eux utilisent le mot « document » pour désigner un type d'écrit particulier et pour le différencier d'autres écrits auxquels il s'oppose. Ce sont les domaines des sciences exactes, le domaine technique industriel et commercial, les domaines juridique et administratif, le domaine de la bibliographie et de la documentation et le domaine pédagogique. Le septième est incarné par l'Histoire et le « document » qui y prend alors le sens de « trace du passé » n'est donc plus exclusivement un écrit.

Par ailleurs, le terme « document » a été utilisé dans les instructions de 1925 en tant que « marqueur sémantique » dans le but d'assurer une position dominante aux professeurs d'histoire dans la lutte qui les opposait aux professeurs de grammaire. L'apparition concomitante dans le cadre réglementaire d'une nouvelle sorte d'exercices scolaires nommés « *exercices pratiques d'histoire et de géographie* » fournissant un cadre propre à pérenniser cet avantage. Ces deux phénomènes ont contribué à augmenter l'emploi du mot dans les textes réglementaires de l'enseignement secondaire. Notre recherche montre que les textes émis sous le ministère de Jean ZAY attestent une modification dans le statut du document en classe. Face à la volonté du ministère d'instituer un nouveau « *modèle pédagogique* » qui donne une place particulière aux « *exercices* » et prône une « *pédagogie active* », le terme va être utilisé pour désigner de façon générale « *les outils pédagogiques* » sur lesquels les enseignants peuvent s'appuyer pour produire une action efficace.

Y a-t-il une lignée commune entre les différents dispositifs articulés autour des méthodes actives ?

Notre travail permet de nuancer l'idée communément admise d'une lignée commune, articulée autour de l'activité de l'élève, entre les classes d'orientation de la réforme Jean ZAY, les classes nouvelles des années 1945-1952 et les classes pilotes des années 1952-1959. Pour montrer sur quelles bases s'est constitué le discours réglementaire sur l'utilisation des documents en classe nous avons conduit une analyse en terme de « *modèle pédagogique* » dans l'acception que donne Philippe MEIRIEU à ce terme. À partir des éléments obtenus, nous proposons de comprendre un ensemble de circulaires, qui donne en 1952 les orientations générales de l'enseignement du second Degré, comme le cadre réglementaire qui marque le début d'un nouveau paradigme pédagogique que nous proposons d'appeler le « *paradigme documentaire de l'enseignement du second Degré* », paradigme dans lequel nous sommes encore aujourd'hui.

Nous avons montré comment lors de la constitution de ce nouveau paradigme pédagogique, leurs promoteurs se sont trouvés dans l'impossibilité de définir dans les textes réglementaires ce que recouvrait le terme « document », et ce, pour des raisons sémantiques et pédagogiques. Nous proposons de comprendre cet état de fait comme l'une des causes du flou conceptuel et sémantique dans lequel se

meuvent les discours actuels portant sur la documentation en milieu scolaire. L'exemple de trois disciplines, l'Histoire, le Dessin et la Technologie, nous a montré que l'analyse diachronique de la diffusion du terme par discipline révèle une « *situation complexe entre continuité et rupture* ». En conséquence, la position presque hégémonique du terme « document » dans les instructions actuellement en vigueur au collège, recouvre une réalité complexe. Cette complexité se cristallise actuellement dans un espace : le CDI des établissements secondaires.

Conclusion

Argumenter à partir du grand nombre de préconisations qu'on trouve dans les instructions actuellement en vigueur au collège à recourir à l'utilisation de documents comporte une part d'illusion. En effet, l'emploi presque hégémonique du terme découle de l'existence de consignes qui sont liées à une multiplicité d'attentes et qui sont parfois contradictoires entre elles. Par contre, il nous semble possible de lier l'omniprésence actuelle du « discours de méthode » lisible dans les textes en vigueur actuellement à l'existence du paradigme documentaire.

Bibliothèque de prêt pour promouvoir la lecture de loisir et espace dédié aux « documents », le centre de documentation et d'information sédimenté, dans son existence même, deux options assez fondamentalement différentes. Elles traduisent toutes deux la volonté de donner accès à travers des méthodes et des outils à ce que Lucien FEBRE a nommé la « *civilisation écrite* », mais attestent deux façons fondamentalement différentes de comprendre l'épistémè, deux points de vue aussi distants que le sont dans le langage les concepts de « savoir » et d'« information ». Dans l'ordre des mots se révèle, alors, un ordre du monde et choisir de nommer cette structure en se référant à la « documentation » témoigne d'une conception particulière qu'il convient peut-être d'interroger. Certes, on ne peut qu'être sensible à ces espaces dédiés à la documentation et à l'information. Conçus comme des espaces « *privilegiés d'une approche systémique de la connaissance* »⁴, ils incarnent la volonté de lutter contre le risque de donner aux élèves une mosaïque de connaissances morcelées. Mais s'ils font fi des clôtures disciplinaires, ils importent dans le système scolaire des jugements implicites, des références et des valeurs liés à l'empire de la documentation. Il convient donc d'intégrer ces éléments afin de réfléchir au nouveau rapport au savoir ainsi introduit dans l'École.

⁴ Nous reprenons les termes de France VERNOTTE dans l'article CDI. Voir Dictionnaire encyclopédique de l'information et de la documentation, Nathan, 2^{ème} édition 2001 pages 125-127.